|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | | |
|  | **MÉMORANDUM D’ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES REQUINS MIGRATEURS** | CMS/Sharks/MOS2/Doc.10.1/ Rev.1  22 janvier 2016  Français  Original: Anglais |

Deuxième Réunion des Signataires

San José, Costa Rica, 15-19 février 2016

Point 10 de l’ordre du jour

**PROJET DE BUDGET DU SECRÉTARIAT DU MDE REQUINS**

*(Préparé par le Secrétariat)*

**Contexte**

1. Pour soutenir la mise en œuvre du Programme de travail décrit dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.9.1, et couvrir les coûts d’un Secrétariat pleinement opérationnel, le financement durable est une exigence fondamentale. Le présent document contient une proposition relative aux ressources du Secrétariat intérimaire conformément à la section 8 du MdE. Deux scénarios budgétaires, visant à fournir des ressources adéquates et prévisibles au MdE, sont présentés dans les annexes 1 à 3 ci-après, l’annexe 1 fournissant une comparaison des deux scénarios.

**Financement actuel**

1. La MOS1 a convenu que, compte tenu de la nature non contraignante du MdE, les contributions budgétaires seraient volontaires, et a rejeté une proposition de répartition des contributions basée sur le barème des Nations Unies. Toutefois, les contributions volontaires reçues des Signataires au cours de la période triennale précédente (2013-2015) étaient significativement plus basses que le budget approuvé, comme indiqué dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.10.2.
2. En raison de l’insécurité financière qui en résulte, le poste P3 d’administrateur de programme et le poste G5 d’assistant à temps partiel (50 %), approuvés par la MOS1, n’ont pas pu être pourvus. Par conséquent, le Secrétariat a continué à compter sur un poste d’administrateur P2 pour assurer les fonctions quotidienne du Secrétariat ; ce poste a été financé par le Gouvernement allemand en 2013 et 2014. Des consultants ont été embauchés temporairement pour appuyer le Secrétariat lors des pics de charge de travail comme lors de la préparation de la MOS2.
3. En outre, le Secrétariat intérimaire a bénéficié de la direction et du soutien fournis par le personnel du Secrétariat de la CMS. Du temps de travail du Secrétaire exécutif, du Secrétaire exécutif adjoint, de la Responsable de l’équipe sur les espèces aquatiques (au-delà des 10 % indiqués dans le budget), et de l’Unité de gestion administrative et financière a été fourni en tant que contribution en nature issue du budget principal de la CMS.
4. En outre, le caractère imprévisible des financements a obligé le Secrétariat à adopter une approche restrictive vis-à-vis des dépenses relatives aux activités, ce qui a rendu difficile la planification à long terme et a entraîné le développement ponctuel d’activités au fur et à mesure de la mise à disposition de financements par les donateurs.
5. La recherche de financements par le Secrétariat a même été nécessaire pour des activités principales, telles que l’organisation de l’AC1 et de la MOS2 ainsi que pour une étude clé sur les priorités de conservation des espèces inscrites à l’annexe 1. Ces activités de collecte de fonds ont été menées par l’Administrateur de la CMS chargé de la recherche de financements et par l’Unité de gestion administrative et financière. La préparation des demandes de financements et la réponse aux exigences en matière de rapport qui en découle ont encore augmenté la charge de travail du Secrétariat.
6. Un solde de 250 000 € (+/- 50 000 €), incluant une réserve de 15 % (voir paragraphe 36), devrait être disponible à la fin de 2015. Les dépenses estimées pour la MOS2 et l’AC1, qui seront payées en 2016, sont déjà incluses dans ces chiffres[[1]](#footnote-1). Ce solde fournit au Secrétariat une certaine sécurité pour la prochaine période triennale vis-à-vis d’un potentiel déficit de contributions volontaires pour payer pour les activités prévues.

**Scénarios budgétaires proposés**

1. Pour la période triennale 2016-2018, le Secrétariat a élaboré deux scénarios qu’il soumet à l’examen des Signataires dans le contexte de leurs capacités à fournir des ressources au Fonds d’affectation spéciale, et en tenant compte de leurs décisions relatives au Programme de travail proposé.
2. Les deux scénarios sont basés sur la poursuite du fonctionnement du Secrétariat intérimaire au siège de la CMS à Bonn (Allemagne), ce qui permettrait ainsi de fournir un cadre de gestion et un soutien administratif.
3. En comparaison avec le budget de la dernière période triennale, les frais de personnel sont en baisse, en raison du développement d’un nouveau barème des coûts standard, reflétant mieux les coûts actuels pour le personnel basé à Bonn.

**Scénarios budgétaires**

Vue d’ensemble

1. Le scénario 1 comprend une augmentation de 9 % par rapport au budget approuvé pour la période triennale précédente. Il couvrirait les coûts d’un Secrétariat pleinement fonctionnel et la mise en œuvre d’activités importantes comme indiqué dans le Programme de travail. Il comprend la totalité des coûts de deux réunions du Comité consultatif (AC – *Advisory Committee*) et de la MOS3, ainsi que le financement initial de deux réunions des groupes de travail.

**Tableau 1 : Vue d’ensemble du scénario budgétaire 1 (*en EUR*)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2016** | **2017** | **2018** | **Total** |
| **Personnel** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **166,502** | **169,732** | **173,026** | **509,260** |
| **Activités du Secrétariat** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **45,000** | **50,000** | **65,000** | **160,000** |
| **Activités du Comité consultatif et des experts externes** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **30,000** | **30,000** | **30,000** | **90,000** |
| **Réunions des organes directeurs** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **250** | **52,250** | **247,250** | **299,750** |
| **Réunion des groupes de travail** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **17,000** | **17,000** | **0** | **34,000** |
| **Coûts de fonctionnement** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **5,400** | **5,600** | **5,600** | **16,600** |
| **Total** | **264,152** | **324,582** | **520,876** | **1,109,610** |
| Dépenses d’appui au programme (13%) | 34,340 | 42,196 | 67,714 | 144,249 |
| Total général | **298,491** | **366,777** | **588,590** | **1,253,859** |

1. Le scénario 2 entraîne une diminution de 20 % par rapport au budget de la période triennale précédente. Il ne prévoit qu’une seule réunion de l’AC et moins de financements pour les activités de l’AC. Les coûts des réunions des groupes de travail de l’AC ne sont pas inclus.

**Tableau 2: Vue d’ensemble du scénario budgétaire (*en EUR*)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2016** | **2017** | **2018** | **Total** |
| **Personnel** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **166,502** | **169,732** | **173,026** | **509,260** |
| **Activités du Secrétariat** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **25,000** | **30,000** | **45,000** | **100,000** |
| **Activités du Comité consultatif et des experts externes** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **5,000** | **5,000** | **5,000** | **15,000** |
| **Réunions des organes directeurs** |  |  |  |  |
| ***3ème Réunion des Signataires (MOS)*** |  |  |  |  |
| ***Sous-total*** | **0** | **33,000** | **137,500** | **170,500** |
| ***Réunion des groupes de travail*** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **0** | **0** | **0** | **0** |
| **Coûts de fonctionnement** |  |  |  |  |
| **Sous-total** | **5,400** | **5,600** | **5,600** | **16,600** |
| **Total** | **201,902** | **243,332** | **366,126** | **811,360** |
| Dépenses d’appui au programme (13%) | 26,247 | 31,633 | 47,596 | 105,477 |
| Total général | **228,149** | **274,965** | **413,723** | **916,836** |

1. L’annexe 1 présente dans un seul tableau une comparaison plus détaillée des deux scénarios et du budget de la période triennale 2013-2015.

Scénario 1

1. Le scénario 1 (voir annexe 2) vise à couvrir les coûts d’un Secrétariat pleinement fonctionnel, capable de mettre en œuvre les activités décrites dans le projet de Programme de travail (CMS/Sharks/MOS2/Doc.9.1) et le mandat du Secrétariat intérimaire. En comparaison avec la période triennale précédente, il présente une augmentation de 9 %.

*Dépenses de personnel*

1. À la MOS1, les Signataires ont approuvé la création d’un poste P3, qui n’a pas été pourvu en raison de l’insécurité budgétaire comme cela est expliqué dans le document CMS/Sharks/MOS2/Doc.10.2. L’expérience du Secrétariat en matière de gestion du MdE au cours de la période triennale précédente montre qu’un poste d’administrateur de programme (P3) à temps plein soutenu par un poste d’assistant administratif à temps partiel (G5, 50 %) serait nécessaire pour répondre aux demandes croissantes d’un secrétariat pleinement opérationnel. Un tel contingent de personnel est donc inclus dans les deux scénarios. En particulier, la gestion et l’exécution du budget incluant des fonctions relatives à la rédaction des rapports et à la recherche de financements, la représentation du MdE aux réunions internationales, la planification des activités ainsi que l’élaboration et la gestion des projets, nécessitent au moins le niveau d’un poste d’administrateur P3.

*Activités du Secrétariat et coûts de fonctionnement*

1. Les prévisions budgétaires pour les activités et le fonctionnement du Secrétariat sont basées sur l’expérience de la période triennale précédente. Des dispositions ont été prises pour une augmentation des activités de traduction lors des deuxième et troisième années aux cours desquelles sont prévues la Réunion des Signataires et l’AC. Il convient également de noter qu’aucune disposition n’a été prise pour le loyer et l’entretien d’un espace de bureau, et que ceux-ci continuent d’être pris en charge par le Gouvernement de l’Allemagne au titre des termes de l’accord pour l’accueil de la Famille CMS à Bonn. En comparaison avec la dernière période triennale, quelques postes de dépenses, comme les frais de fonctionnement, de traduction, d’impression de documents techniques et d’accueil, ont être réduits compte tenu de l’expérience passée. La formation régulière du personnel étant une exigence en vertu des règlements des Nations Unies, une nouvelle ligne budgétaire pour la formation du personnel a été incluse.

*Activités du Comité consultatif et des experts externes*

1. Le budget comprend les frais de voyage des membres de l’AC afin de représenter le MdE aux réunions des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ou d’autres organismes pertinents, et de constituer et maintenir une relation de travail avec ces organisations comme cela est discuté au point 9 de l’ordre du jour « Programme de travail » et au point 11« Partenariats et Coopération ». Il s’agit d’une activité importante de mise en œuvre de l’un des principaux mandats du Secrétariat et de l’AC visant à améliorer la coopération avec les organisations de pêche concernées afin d’unir les efforts et d’éviter les doubles emplois.

*Réunions des Signataires*

1. L’augmentation significative des besoins budgétaires pour la troisième année de la période triennale est due à la prévision de la troisième Réunion des Signataires (MOS3) en 2018. Les coûts de cette réunion ont été estimés sur la base de la participation d’environ vingt-cinq délégués parrainés et cinq membres du Secrétariat. Cependant, ces coûts sont susceptibles d’augmenter de manière significative, les efforts se poursuivant pour encourager de nouveaux États de l’aire de répartition à rejoindre le MdE. Les frais d’interprétation ont également été augmenté, le déplacement de six interprètes devant être prévu dans ce poste budgétaire. L’élaboration de documents techniques est seulement prévue au cours des deux dernières années précédant la réunion, ce qui entraîne à son tour une réduction des coûts sur ce poste budgétaire.

*Réunions du Comité consultatif*

1. Il est prévu que deux réunions de l’AC soient convoquées au cours de la période triennale pour faciliter son travail. La proposition actuelle prévoit que les réunions aient lieu au début de 2017 et 2018 ; la dernière devant avoir lieu au moins six mois avant la MOS3. Nonobstant le paragraphe 26 du MdE, le Secrétariat recommande de ne pas tenir la réunion de l’AC conjointement avec la MOS, afin de laisser davantage de temps pour la préparation des documents et des recommandations résultant des délibérations de l’AC. D’après l’expérience de la CMS, cet arrangement ne devrait pas entraîner d’augmentation des coûts, les participants à l’AC n’étant généralement pas les mêmes que les participants à la MOS. En outre, le Secrétariat pourrait accueillir une telle réunion dans ses locaux à Bonn, faisant ainsi des économies sur les dépenses relatives au lieu et aux aspects techniques de la réunion.
2. Les coûts de l’Espace de travail en ligne, créé pour faciliter la collaboration en ligne entre les membres de l’AC, ont été maintenus à un niveau significativement plus faible que prévu, ce qui explique le chiffre réduit dans le budget proposé pour ce poste budgétaire.

*Réunion des groupes de travail*

1. Pour être en mesure de préparer et organiser des ateliers thématiques, comme indiqué sous le point 9 de l’ordre du jour « Programme de travail », le Secrétariat aurait besoin de ressources appropriées. Les groupes de travail soutiendraient considérablement les travaux de l’AC en ce qui concerne les activités clés du Programme de travail et contribueraient ainsi de manière significative à la mise en œuvre du MdE. En supposant que ces ateliers puissent être organisés à Bonn, les coûts relatifs au lieu et à l’équipement technique pourraient être relativement faibles.

Scénario 2

1. Le scénario 2 (voir annexe 3) comprend des coûts réduits pour le Secrétariat qui ne pourrait alors remplir que ses fonctions les plus élémentaires et ne pourrait mettre en œuvre que partiellement des activités supplémentaires figurant dans le projet de Programme de travail. En comparaison avec le budget précédent, cela représente une réduction de 20 %.
2. Il est à noter que ce scénario ne pourrait pas être soutenu par les contributions reçues au cours de la période triennale précédente. Un engagement de financement aussi faible exigerait l’utilisation du solde du Fonds d’affectation spéciale ou impliquerait des efforts de collecte de fonds importants pour les activités de base, tels que l’organisation de la MOS3.

*Dépenses de personnel*

1. Les dépenses de personnel restent les mêmes que dans le scénario 1.

*Activités du Secrétariat et coûts de fonctionnement*

1. Le scénario 2 comprend des coûts inférieurs pour les déplacements du personnel, le développement d’études analytiques et l’impression de documents techniques et d’information.

*Activités du Comité consultatif et des experts externes*

1. Ce scénario permettrait seulement la participation du Président de l’AC à la MOS3 tel que stipulé dans le mandat, et à une réunion supplémentaire de grande importance à identifier par le Comité. Aucune disposition ne prévoit la participation des membres du Comité aux réunions ou ateliers des organisations de gestion des pêches.

*Réunions des Signataires*

1. Ce scénario inclut le financement de l’interprétation et de la rédaction du rapport. Il fournirait cependant beaucoup moins de ressources pour les dispositions logistiques telles que le lieu et l’équipement technique, ce qui obligerait à ce que la MOS3 ait lieu dans les locaux du Secrétariat à Bonn, à moins qu’un pays hôte ne se propose et ne couvre les coûts d’un lieu de réunion. En outre, les ressources pour le soutien à la participation des délégués à la réunion seraient réduites. L’adhésion au MdE étant en augmentation, cela conduirait à ce que le Secrétariat ne puisse pas financer tous les délégués des pays éligibles, sauf si des efforts de collecte de fonds supplémentaires du Secrétariat le permettaient.

*Réunions du Comité consultatif*

1. Les contributions permettant de soutenir la participation des membres du Comité seraient réduites. Cela se traduirait par une seule réunion de l’AC. Comme dans le scénario 1, cette réunion serait découplée de la MOS3 et se tiendrait en 2017. L’Espace de travail en ligne créé pour faciliter la collaboration en ligne des membres de l’AC ne serait plus maintenu et serait remplacé par la communication par courriel.

*Réunion des groupes de travail*

1. Aucune réunion de groupes de travail n’est prévue dans ce scénario budgétaire.

Contributions

*Contributions volontaires convenues*

1. Sans ressources suffisantes et prévisibles, le MdE n’est pas en mesure d’atteindre ses objectifs les plus fondamentaux. La dépendance à l’égard de contributions volontaires ponctuelles qui ne correspondent pas au budget convenu par les Signataires pour financer le Secrétariat s’est révélée extrêmement difficile, notamment en raison de l’impossibilité de conclure des contrats pluriannuels avec le personnel.
2. Dans cette perspective, il est proposé que le budget soit partagé entre les Signataires sur une base volontaire.
3. La proposition du Secrétariat de calculer les contributions suivant le barème des Nations Unies ayant été rejetée par la MOS1, le Secrétariat suggère que les Signataires indiquent le montant de leur contribution annuelle afin de garantir le budget convenu. Cela fournirait au Secrétariat une base beaucoup plus fiable pour planifier les dépenses relatives au personnel et aux activités.
4. À cette fin, l’annexe 4 fournit un tableau à remplir par les Signataires avec le montant des contributions volontaires qu’ils pourraient vraisemblablement offrir au cours de la prochaine période triennale. Des contributions calculées selon le barème des contributions de l’Assemblée générale des Nations Unies (A/Res/64/248) n’ont pas été proposées dans ce tableau, mais figurent dans le document CMS/Sharks/MOS2/Inf.15

Dispositions financières

1. Il est proposé que les Signataires demandent au Directeur exécutif du PNUE de prolonger de trois ans, jusqu’au 31 décembre 2018, le Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la gestion du MdE. Le projet de mandat amendé pour l’administration du Fonds d’affectation spéciale proposé est fourni en annexe 5.
2. Conformément au Règlement financier et règles de gestion financière adoptés par l’Assemblée générale des Nations Unies pour la gestion des fonds d’affectation spéciale, les Signataires sont avisés que les coûts d’appui au programme sont prélevés à un taux de 13 % sur toutes les dépenses encourues. L’Assemblée générale des Nations Unies impose cette charge pour que les fonds d’affectation spéciale ne soient pas subventionnés par les ressources principales de l’Organisation des Nations Unies, et que les coûts administratifs soient entièrement couverts par les fonds d’affectation spéciale. Pour les fonds d’affectation spéciale administrés par le PNUE, la pratique est qu’un tiers des ressources générées par les coûts d’appui au programme soit utilisé pour soutenir directement l’administration du Fonds d’affectation spéciale, tandis que les deux tiers restants sont utilisés par le siège de l’ONUN et le PNUE pour couvrir leur coûts associés à l’administration du fonds d’affectation spéciale. Les coûts pour le soutien de l’Unité de gestion administrative et financière de la CMS sont donc en partie couverts.
3. En outre, les fonds d’affectation spéciale des Nations Unies exigent le maintien d’une réserve de trésorerie opérationnelle, à un niveau de 15 % des dépenses annuelles prévues, pour couvrir les déficits et les dépenses finales du Fonds d’affectation spéciale, notamment par le règlement de tous les engagements. En outre, les ressources du Fonds ne peuvent être dépensées qu’après réception de paiements suffisants pour répondre aux prévisions de dépenses initiales et à l’exigence de réserve de trésorerie opérationnelle.

***Action requise :***

La Réunion des Signataires est invitée à :

1. Examiner les scénarios budgétaires présentés dans les annexes, en tenant également compte des discussions au titre du point 9 de l’ordre du jour, et à adopter un budget pour 2016-2018 ;
2. Convenir de partager les coûts sur la base de la répartition devant être agréée, présentée en annexe 4 ;
3. Adopter le mandat révisé pour le Fonds d’affectation spéciale, présenté à l’annexe 5 ; et demander au Directeur exécutif du PNUE de prolonger le Fonds d’affectation spéciale pour trois années supplémentaires.







|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **BARÈME DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES POUR LA PÉRIODE 2016-2018 SELON LE BUDGET PROPOSÉ** *(en EUR)* | | | | | |
|
|
|
| **N°** | **Signataire** | **%** | **Évaluation** | **Engagement** | **Solde** |
| 1 | Australia - Australie |  |  |  |  |
| 2 | Belgium - Belgique |  |  |  |  |
| 3 | Chile - Chili |  |  |  |  |
| 4 | Colombia - Colombie |  |  |  |  |
| 5 | Comoros Comores |  |  |  |  |
| 6 | Congo - Congo |  |  |  |  |
| 7 | Costa Rica - Costa Rica |  |  |  |  |
| 8 | Denmark - Danemark |  |  |  |  |
| 9 | Egypt - Égypte |  |  |  |  |
| 10 | EU - UE |  |  |  |  |
| 11 | Germany - Allemagne |  |  |  |  |
| 12 | Ghana - Ghana |  |  |  |  |
| 13 | Guinea - Guinée |  |  |  |  |
| 14 | Italy - Italie |  |  |  |  |
| 15 | Jordan - Jordanie |  |  |  |  |
| 16 | Kenya - Kenya |  |  |  |  |
| 17 | Liberia - Libéria |  |  |  |  |
| 18 | Libya - Libye |  |  |  |  |
| 19 | Mauritania - Mauritanie |  |  |  |  |
| 20 | Monaco - Monaco |  |  |  |  |
| 21 | Nauru - Nauru |  |  |  |  |
| 22 | Netherlands - Pays-Bas |  |  |  |  |
| 23 | New Zealand - Nouvelle Zélande |  |  |  |  |
| 24 | Palau - Palau |  |  |  |  |
| 25 | Philippines - Philippines |  |  |  |  |
| 26 | Romania - Roumanie |  |  |  |  |
| 27 | Samoa - Samoa |  |  |  |  |
| 28 | Senegal - Sénégal |  |  |  |  |
| 29 | South Africa - Afrique du Sud |  |  |  |  |
| 30 | Sudan - Soudan |  |  |  |  |
| 31 | Sweden - Suède |  |  |  |  |
| 32 | Syrian Arab Republic - République arabe syrienne |  |  |  |  |
| 33 | Togo - Togo |  |  |  |  |
| 34 | Tuvalu - Tuvalu |  |  |  |  |
| 35 | United Arab Emirates - Émirats Arabes Unis |  |  |  |  |
| 36 | United Kingdom - Royaume-Uni |  |  |  |  |
| 37 | United States of America - États-Unis d’Amérique |  |  |  |  |
| 38 | Vanuatu - Vanuatu |  |  |  |  |
| 39 | Yemen - Yémen |  |  |  |  |
| **39** | **TOTAL À PARTAGER ENTRE LES PARTIES** |  |  |  |  |

**Projet de mandat pour l’administration du Fonds d’affectation spéciale**

**pour le Mémorandum d’Entente sur la conservation des requins migrateurs (2013-2016)**

1. Le Fonds d’affectation spéciale pour le Mémorandum d’Entente(MdE) sur la conservation des requins migrateurs (ci-après désigné par « Fonds d’affectation spéciale ») est prolongé de trois ans afin de soutenir financièrement les objectifs du MdE.
2. Le présent mandat est en vigueur du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.
3. L’exercice financier est de trois années civiles à compter du 1er janvier 2016 et jusqu’au 31 décembre 2018, sous réserve de l’approbation de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.
4. Le Fonds d’affectation spéciale est administré par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE).
5. L’administration du Fonds d’affectation spéciale est régie par le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l’Organisation des Nations Unies, par le Statut et règlement du personnel de l’Organisation des Nations Unies, et par d’autres politiques ou procédures administratives promulguées par le Secrétaire général des Nations Unies.
6. Les ressources du Fonds d’affectation spéciale ne peuvent être engagées que si elles sont couvertes par les recettes nécessaires. Aucun engagement ne sera pris avant l’encaissement des contributions.
7. Conformément aux règles des Nations Unies, le PNUE déduit des recettes du Fonds d’affectation spéciale des frais administratifs correspondants à 13 % des dépenses imputées aux Fonds d’affectation spéciale pour les activités financées en vertu de celui-ci.
8. Le Fonds d’affectation spéciale est soumis à un audit du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies.
9. Les ressources financières du Fonds d’affectation spéciale pour la période 2016-2018 proviennent de contributions volontaires des États signataires et non signataires du MdE, d’autres organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d’autres sources.
10. Par souci de commodité pour les Signataires, et dès que possible après le premier jour de l’année, le Directeur exécutif du PNUE notifie aux Signataires le montant de leur contribution pour chaque année de l’exercice financier.
11. Les contributions perçues par le Fonds d’affectation spéciale qui ne sont pas immédiatement utilisées sont investies à la discrétion de l’Organisation des Nations Unies, et toute recette est portée au crédit du Fonds d’affectation spéciale.
12. Les prévisions budgétaires, comprenant les recettes et dépenses pour les trois années civiles constituant l’exercice financier, sont soumises à la Réunion des Signataires.
13. Les prévisions budgétaires pour chaque année civile de l’exercice financier sont ventilées selon les lignes budgétaires et accompagnées de toute information pouvant être demandée par les contributeurs ou en leur nom, ainsi que de toute autre information jugée utile ou souhaitable par le Directeur exécutif du PNUE.
14. La proposition de budget accompagnée de toutes les informations nécessaires est mise à disposition des Signataires par le Secrétariat au moins 30 jours avant la date fixée pour l’ouverture de la Réunion des Signataires à laquelle elle doit être examinée.
15. Le budget est adopté par consensus des Signataires présents à la Réunion des Signataires.
16. Si le Directeur exécutif du PNUE prévoit un éventuel manque de ressources au cours de l’exercice financier, il consulte le Secrétariat, qui demande l’avis du Président et/ou du Vice-Président au sujet des priorités à établir en matière de dépenses.
17. À la demande du Secrétariat du MdE, et après consultation du Président et du Vice-Président de la Réunion des Signataires, le Directeur exécutif du PNUE peut opérer des transferts d’une ligne budgétaire à une autre, dans les limites du Règlement financier et des Règles de gestion financière des Nations Unies. À la fin de la première et de la deuxième année civile de l’exercice financier, le Directeur exécutif du PNUE peut transférer tout solde de crédit non engagé vers la deuxième et la troisième année civile, respectivement, à condition de ne pas dépasser le budget total approuvé par les Parties, à moins que le Président et/ou du Vice-Président de la Réunion des Signataires n’aient expressément approuvé cette opération par écrit.
18. À la fin de chaque année civile de l’exercice financier[[2]](#footnote-2), le Directeur exécutif du PNUE soumet les comptes de fin d’année, par l’intermédiaire du Secrétariat du MdE. Le Directeur exécutif soumet également, dès que possible, les comptes audités de l’exercice financier. Ces comptes comprennent, pour chaque ligne budgétaire, tous les détails des dépenses effectuées par rapport aux provisions initiales.
19. Des contributions extrabudgétaires peuvent être acceptées à des fins compatibles avec les objectifs du MdE.
20. Les contributions extrabudgétaires seront utilisées conformément aux modalités convenues entre le donateur et le Secrétariat.

1. Le Secrétariat inclura toutes les dépenses liées aux réunions dans son rapport sur les dépenses pour 2015. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’année civile du 1er janvier à 31 décembre est l’année comptable et financière de l’exercice, mais la date officielle de clôture de comptes est le 31 mars de l’année suivante. Ainsi, le 31 mars, les comptes de l’année précédente doivent être clos, et, c’est seulement alors que le Directeur exécutif peut soumettre les comptes de l’année civile précédente. [↑](#footnote-ref-2)